

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013**

**Elus :** 15 M. Mme - HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne

**En fonction :** 15

**Présents :** 14

**Absent excusé :** 1 Mme PERRIN Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à ROZAIRE Patrick

**Convocation envoyée le 07 novembre 2013**

**Secrétaire de séance : SPIRCKEL Patrick**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2013**
- 2) INDEMNITE DE CONSEIL**
- 3) AVIS SUR PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DES RUISSEAUX DE MALROY, DE LA BEVOTTE ET D'ARGANCY**
- 4) REMBOURSEMENT DEPENSES D'UNE MANIFESTATION INTERCOMMUNALE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**
- 5) DIA**
- 6) MISE EN LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX PLACE ANNE DE MEJANES**
- 7) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 4**
- 8) TARIFS MUNICIPAUX**
- 9) RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ**
- 10) REVISION TAXE D'AMENAGEMENT**
- 11) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 août 2013.

Ce compte-rendu est approuvé, par 14 voix pour et 1 abstention, sans apporter de modification.

### **2) INDEMNITES DE CONSEIL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy pour l'année 2013.

Le taux de l'indemnité 100 %	574,48 €uros
Indemnité de confection budget	30,49 €uros
	<hr/>
Total	604,97 €uros
Charges sociales déductibles	53,58 €uros
Indemnité nette au taux 100 %	551.39 €uros

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 551,39 €uros à Madame le Percepteur PRIGENT Léone de la Trésorerie de Vigy.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

### **3) AVIS SUR LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DES RUISSEAUX DE MALROY, DE LA BEVOTTE ET D'ARGANCY**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté n° 2013-01 du 27 août 2013 portant ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation présentée par le SIVU des bassins versants des ruisseaux de Charly-Oradour pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin versant des ruisseaux de Malroy, de la Bevotte et d'Argancy sur le territoire des communes de Charly-Oradour, Argancy, Malroy, Chailly-les-Ennery, Sanry-les-Vigy, Chieulles et Antilly.

Après étude du dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, le conseil municipal est chargé de donner son avis.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

#### **4) REMBOURSEMENT DEPENSES D'UNE MANIFESTATION INTERCOMMUNALE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la manifestation intercommunale des bibliothèques municipales « LIRE EN FETE 2013 », qui s'est déroulée à Ay-sur-Moselle le vendredi 04 octobre 2013, et la prise en charge intégrale du règlement des dépenses afférentes à cette journée par la Mairie de Trémery, il y a lieu de procéder au remboursement de la part incombant à la commune d'Argancy.

Le montant de la part communal (1/4 de la facture) n'a pas encore été établi, il se calculerait comme suit :

Montant des dépenses : 2 028,09 €uros diminué de la subvention allouée par le Conseil Général (subvention non encore notifiée).

Un avis de paiement nous sera transmis ultérieurement par la mairie de Trémery.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de procéder au règlement.

#### **5) DIA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) maison d'habitation  
sise à Argancy  
section 1 parcelles 357/201 et 358/202  
superficie 343 m<sup>2</sup>
- b) maison d'habitation  
sise à Olgy commune d'Argancy  
section 3 parcelle 361  
superficie 244 m<sup>2</sup>
- c) maison d'habitation  
sise à Olgy commune d'Argancy  
section F parcelles 60, 62, 63 et 69  
superficie 3467 m<sup>2</sup>
- d) maison d'habitation  
sise à Argancy  
section 1 parcelle 353/148  
superficie 217 m<sup>2</sup>
- e) terrain  
sis Argancy  
section 1 parcelle 136  
superficie 723 m<sup>2</sup>

f) terrain  
sis à Argancy  
section 1 parcelle 138  
superficie 118 m<sup>2</sup>

g) terrain  
sis Argancy  
section 1 parcelle 145  
superficie 561 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

#### **6) MISE EN LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX PLACE ANNE DE MEJANES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les appartements communaux situés 1 place Anne de Méjanès pourront être loués à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

La gestion des biens immobiliers situés sur Argancy revient à la Société ALT'IMMO-GEST.COM d'Hagondange (anciennement GENERATION-IMMOBILIER), gestionnaire des biens communaux de la commune depuis la décision du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Prix des loyers : prix du marché 10 €uros le m<sup>2</sup>

Pour le F3 : 68,70 m<sup>2</sup>                      soit un loyer de 695 €uros charges comprises

Pour le F2 : 49,20 m<sup>2</sup>                      soit un loyer de 490 €uros charges comprises

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, charge Monsieur le Maire de la mise en location des appartements.

#### **7) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 4**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 4 suivante :

(voir document en annexe)

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 4.

## **8) TARIFS MUNICIPAUX**

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2013, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2014.

### **Tarif salle des fêtes**

		<b>Habitants hors de la commune</b>	<b>Habitants de la commune</b>
	Cautiion de la salle	700 €	700 €
<b>24 heures</b>	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
<b>48 heures</b>	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
<b>Vaisselle</b>	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

### **Chèques loisirs enfants**

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2014 :

<b>VALEUR DU CHEQUE LOISIRS</b>			
Par enfant	Part de la Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €uros	30 €uros	10 €uros	40 €uros

### **Chèque détente séniors**

Proposition de Monsieur le Maire pour 2014.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 €uros valable du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

### **Carte bibliothèque municipale**

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 €uros pour 2014.

## **Tarif columbarium**

### Nouveau cimetière

- tarif sépulture évolutive  
  . place individuelle 335 Euros
- tarif columbarium (pyramide) :  
  . case 2 urnes 335 Euros
- Tarif columbarium (linéaire) :  
  . case 4 urnes 400 Euros

### Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 Euros

## **Tarif concession : 30 ans**

- nouvelle sépulture 30 Euros
- renouvellement des sépultures 30 Euros

Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, intervient pendant le débat, proposant d'augmenter pour l'année 2014 les tarifs municipaux et justifiant par le fait que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2011.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2014.

## **9) RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAIZIERES LES METZ**

### Information :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la transmission du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes de MAIZIERES-LES-METZ.

Ce rapport répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il est demandé au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

## **10) REVISION TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délibérations fiscales à prendre avant le 30 novembre 2013 pour la taxe d'aménagement et diverses exonérations pour une application en 2014.

### **La taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement de 5 % reste inchangée.

### **Exonération places de stationnement extérieures**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer la taxe forfaitaire sur les places de stationnement extérieures exigées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de maintenir la taxe à 5 % et d'exonérer la taxe sur les places de stationnement extérieures.

### **11) DIVERS**

#### **PLAN DE GESTION DES OPERATIONS DE DRAGAGE DE L'UHC MOSELLE NAVIGABLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un extrait de l'arrêté inter-préfectoral du 04 novembre 2013 autorisant, au titre des articles L. 214-1 à 6 du Code de l'environnement, dans le cadre du plan de gestion, les opérations de dragage de l'UHC Moselle navigable dans les départements de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle, de Neuves-Maisons (54) à APACH (57).

Le dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public en Préfecture de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

#### **SIGNALISATION « RUE DES PECHEURS »**

Un membre du conseil municipal demande des explications sur la mise en place du nouveau plan de circulation. Après un échange virulent, deux membres du conseil municipal quittent la séance.

Monsieur le Maire décide de lever la séance immédiatement.

**Fin de la séance : 21 h 15**

**DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT N°4**

Novembre 2013

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget Total
202	Frais doc. Urbanisme, numérisat.	5 000,00	1 000,00	6 000,00	10226	Taxe aménagement	-	20 000,00	20 000,00
2051	Concession, droits similaires	5 000,00	1 500,00	6 500,00	1323/264	Subvent invest Constr. Bouloirdrome	107 198,00	135 554,00	242 752,00
21578	Autre matériel et outillage	10 000,00	-2 500,00	7 500,00					
2183	Matériel de bureau et informat.	15 000,00	-9 000,00	6 000,00					
2161	Œuvres et objets arts	-	11 500,00	11 500,00					
2312	Immos en cours - terrains	16 000,00	25 000,00	41 000,00					
2313	Immos en cours - constructions	140 000,00	24 000,00	164 000,00					
2315	Immos en cours - Install techni	160 000,00	44 000,00	204 000,00					
2313/281	Volets de la mairie	-	25 000,00	25 000,00					
2313/282	Aménagement bibliothèque		70 000,00	70 000,00					
2313/274	Aménagt maison R. Bussièrè	40 000,00	-35 000,00	5 000,00					
020	Dépenses imprévues	4 707,00	54,00	4 761,00					
	<b>TOTAL</b>		<b>155 554,00</b>			<b>TOTAL</b>		<b>155 554,00</b>	

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total	article	intitulé	BUDGET	Décision modificative	Budget total
60612	Energie - électricité	90 000,00	10 000,00	100 000,00					
73925	Fonds péréqu. Interco et commun. FPIC	11 000,00	16 000,00	27 000,00					
6574	Subv. Fonct. Person droit privé	90 000,00	-26 000,00	64 000,00					
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	